Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260320-D2026_14-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 15 mars 2026
Qui ont pris part à la délibération : 12 — Date d'affichage : 15 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes LE BOZEC Manon, LE PEN Alizée, PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, LE TROADEC Stéphane, VARIN Alain, LE LOUARN Mickaël, MASCLEF Olivier
Absents :
Absent excusé : Mme THIBAULT Pauline
Pouvoir : Mme THIBAULT Pauline à M LIENNEL Yves

Secrétaire de séance : Mme LE BOZEC Manon

D2026/14 : DESIGNATION DELEGUES CNAS

La collectivité est adhérente au Comité National d'Action Sociale, afin de faire bénéficier le personnel de prestations qui concourt à améliorer leur quotidien.

Toutes les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans à la suite du renouvellement des conseils municipaux. Et conformément à l'organisation paritaire de l'association, il faut désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui seront les délégués de la collectivité et qui porteront ainsi notre voix au sein du CNAS

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Proposition de représentants pour Tréméven :

Elu pour la collectivité : Mme Pauline THIBAULT
Représentant des agents : M Jean-Jacques ROLLET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE MME Pauline THIBAULT et M Jean-Jacques ROLLET pour la commune de Tréméven

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Délibération rendue — Fait et délibéré à TREMEVEN

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260320-D2026_14-DE

Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance
Mme Manon LE BOZEC

les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :
Mme Manon LE BOZEC